

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

VILLE DE PORTNEUF

Réunion du 4 avril 2013

Tenue à l'hôtel de ville de Portneuf, à laquelle étaient présents Mesdames et Messieurs, Sylvain Caron président, Jacquelin Martel conseiller, Karine St-Arnaud citoyenne, Jean Genest citoyen et Jean-François Jourdain fonctionnaire désigné agissant à titre de secrétaire du comité.

- L'ordre du jour est proposé par : M. Jacquelin Martel et adopté tel que rédigé.
- Le procès-verbal de la réunion du 28 février 2013 est adopté tel que rédigé.

Dérogation mineure pour légaliser une implantation existante d'un garage et d'une piscine qui ne respecte pas les normes au 48 rue Richard à Portneuf.

Présentation d'une demande de dérogation mineure pour autoriser l'empiètement dans la marge de moins de 1m selon le certificat de localisation à jour.

Le comité appuie à l'unanimité cette demande de dérogation mineure.

Demande de dérogation mineure au 218 rue Hélène afin d'agrandir son bâtiment vers l'arrière et empiéter dans la marge arrière.

Présentation d'une demande de dérogation mineure pour autoriser l'agrandissement de son bâtiment vers l'arrière et empiéter dans la marge arrière de 0,30 m (moins de 1 pied).

Le comité appuie à l'unanimité cette demande de dérogation mineure.

Demande de modification du règlement administratif pour modifier l'article 4.3.2

Demande de modification du règlement administratif afin d'assouplir le processus de demande et les frais au citoyen et ne plus demander un certificat d'implantation pour un agrandissement lorsque le citoyen possède un certificat de localisation à jour avec les mesures nécessaires à l'agrandissement.

Le comité appuie à l'unanimité cette demande de modification de règlement administratif.

Demande de modification de zonage afin de permettre l'implantation de nouvelles résidences sur le chemin neuf

Demande de modification du zonage pour ajouter un développement résidentiel dans le secteur du 378 chemin neuf. Ce secteur est présentement zoné Agricole dynamique.

Le comité refuse la demande à l'unanimité car elle ne cadre pas dans la vision du développement résidentiel à Portneuf dans le plan d'urbanisme.

- Levée de l'assemblée proposée par : M. 8h22
- Prochaine réunion prévue pour le mardi, 2 mai 2013 à 19h.

Président

Secrétaire